



L'Assemblée Générale de l'Amicale VENDEUVRE 2026 aura lieu le samedi 25 avril 2026, à 8h dans la salle des Fêtes de LIORAC-SUR-LOUYRE en Dordogne 24520.

Chères adhérentes et chers Adhérents, vous êtes conviés à **l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire** de notre amicale qui aura lieu le samedi 25 avril 2026 à 8h à la salle des Fêtes de Liorac sur Louyre – 24520 - dans le département de la Dordogne où Éléonora, Jean-Claude, Jeannine GAUVILLE, Romain POLPRÉ, Jean-Pierre MOURET, Dominique BUISSON et leurs équipes nous accueillent.

Dès 8h Accueil des participants, dans la salle des fêtes, rue du souvenir à Liorac-sur-Louyre avec café ou thé et viennoiseries offerts par l'Amicale VENDEUVRE.

Remise des badges d'entrée, signature de la feuille de présence et remise du bulletin de vote.

9h précises Ouverture de l'assemblée générale avec le programme suivant :

- Mot de bienvenue des Personnalités présentes et présentation de Jean-Claude MONTEIL, maire de Liorac.
- Invitation des accompagnants et amis pour une découverte **du Vieux Bergerac** et ses trésors cachés !

1. **Mot du Président Christian PINON**, présentation du Conseil d'Administration et du Bureau.
2. Rapport sur les **activités de 2025**
 - a) Nouveauté et Gestion des pièces détachées, Documents et accessoires.
 - b) Présentation, missions et actions conduites par les Référents de Région.
3. **Point financier** de l'Amicale sur l'année 2025, quitus
4. **Présentation du bilan**, virement 2024 au Fonds associatifs et Report à nouveau pour 2025.
5. Validation des **cotisations** 2026 et du **budget** prévisionnel pour l'année 2026, en cours.
6. Présentation du projet pour la prochaine assemblée en **2027 plutôt** vers le centre de la France.
7. **Élection** du nouveau Conseil d'administration pour 3 ans : de 2026 à 2029
8. Mandat à voter pour réaliser les formalités juridiques et administratives nécessaires.
9. Questions diverses.

11h30 **Photo de groupe** organisée auprès des tracteurs VENDEUVRE, à l'entrée de la salle des fêtes

12h **Apéritif offert par l'Amicale VENDEUVRE**

12h 10 **Proclamation des résultats du vote du nouveau Conseil d'administration.**

12h15 **Déjeuner** de clôture de l'Assemblée Générale dans la même salle des fêtes de Liorac.

Suite du programme de la journée du samedi 25 avril 2026

- 14h30 Organisation d'une **visite touristique guidée du château de Monbazillac**, départ en bus.
- 15h à 17h30 **Ouverture du stand de vente de pièces détachées VENDEUVRE** devant la salle des fêtes.
- Après-midi **Exposition des produits du terroir, du matériel VENDEUVRE, battage à l'ancienne, animations**
- 19h30 **Apéritif et Dîner** autour d'un repas musical servi à table dans la même salle des fêtes de Liorac

**Chères adhérentes et chers Adhérents, il y a 2 solutions pour s'inscrire le plus tôt possible
et avant le vendredi 10 avril 2026 :**

1. soit retourner au trésorier par la poste, le bulletin d'inscription complété lisiblement avec le chèque
2. soit s'inscrire et payer via le site Internet de l'Amicale VENDEUVRE www.amicalevendevre.com

Mais surtout si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée cette année, renvoyer de suite votre bulletin de vote - figurant au dos du document d'inscription - dûment complété

par courrier à Jean-Pierre CADOUX 83, rue Ampère 38000 GRENOBLE

ou par mail à cadoux.jean-pierre@orange.fr

*Attention, il n'y aura ni relance, ni inscription après la date de clôture **du vendredi 10 avril 2026** et pour toutes questions au sujet des inscriptions, merci de téléphoner directement à Jean-Pierre CADOUX qui gère le dossier : 06 14 20 33 38.*

Pour information, Les chèques reçus seront déposés à la banque par le trésorier le 21 et le 22 avril 2026.

A bientôt,

Le Président, Christian PINON





L'Amicale Vendeuvre est en Dordogne pour son assemblée générale 2026

Grande exposition de matériels
Nombreuses animations
Découvrez le 6 cylindres Vendeuvre



Réservez vos hébergements sur internet :

<https://www.guide-du-perigord.com/fr/contact.html>
www.pays-bergerac-tourisme.com

Salle des Fêtes de Liorac-sur-Louyre



rue du Souvenir

Les parkings seront fléchés



Samedi matin visite du Vieux Bergerac

Battage à l'ancienne



Dimanche visite du musée Vespa



Atelier de mécanique VENDEUVRE



Nouveau

Exposition de voitures anciennes



Marché du terroir



Samedi après-midi visite du Château de Monbazillac



Les Oies de Loïc



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du samedi 25 avril 2026 à Liorac-sur-Louyre en Dordogne

Désignation du Président et du bureau de séance pour cette assemblée ordinaire 2026

Comme le précise l'article 12 des statuts, le président de l'Amicale VENDEUVRE préside l'Assemblée générale.

RÉSOLUTION N°1 : Examen du rapport de gestion, approbation des comptes et quitus pour l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion sur l'activité de l'Amicale au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, chiffres validés par le Cabinet d'expertise-comptable IN EXTENSO, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés. Lesdits comptes se soldent par un excédent de trésorerie de 12 394,27 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne à la Présidence, aux membres du Conseil d'administration, aux membres du bureau et au Trésorier, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. L'Assemblée générale remercie le Président et son équipe pour la réussite de cet exercice 2025.

RÉSOLUTION N°2 : Affectation de l'excédent de 2024 dans le compte « Fonds associatif », en 2025

Lors de la clôture de l'exercice 2025, il a été constaté que le compte « Report à Nouveau » avait un solde positif de 9 547,83 €. Sur proposition du Président et après échanges et discussions, l'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme sur le compte « Fonds Associatif ». Après ce dépôt, le montant du compte « Fonds Associatif » sera de 124 956,84 € et le montant du compte « Report à nouveau » sera à zéro.

RÉSOLUTION N°3 : Affectation du solde de l'exercice 2025

Lors de la clôture de l'exercice 2025, il a été constaté un excédent de trésorerie de 12 394,27 €. L'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme au compte « Report à nouveau ».

RÉSOLUTION N° 4 : Validation du montant des cotisations pour 2026

Après échanges et discussions, l'Assemblée Générale décide de ne pas changer le montant de la cotisation 2026. Celle-ci reste à 50 € pour l'année. Le montant de la cotisation de « Jeunes-Primo-Adhérents », catégorie d'adhérents créée par l'AGE d'octobre 2021 à Salviac, est maintenue à 30 €, pour les jeunes de moins de 25 ans (preuve à l'appui), adhérent pour la première fois et uniquement pour la première adhésion. Ceux-ci bénéficieront des mêmes avantages que les adhérents actifs actuels.

RÉSOLUTION N°5 : Validation du budget prévisionnel de l'Amicale pour 2026

Après échanges et discussions, l'Assemblée Générale décide de valider le budget 2026 présenté par le Président et le Trésorier, ce budget prévoit d'être à l'équilibre sur l'activité de l'année 2026.

RÉSOLUTION N°6 : Élection d'un nouveau conseil d'administration pour 2026-2029

L'assemblée générale prend acte de la décision de Christian PINON de ne pas se présenter lors de l'élection du nouveau conseil d'administration 2026-2029 et le remercie vivement pour la réussite des actions qu'il a conduites d'abord en tant que vice-président à partir de 2015/2016 puis en tant que Président lors des 3 derniers mandats, soit une implication dynamique et sans faille de 2015 à 2026, depuis plus de 11 ans. L'Assemblée le remercie vivement.

L'Assemblée procède à la collecte et au dépouillement des bulletins de vote remis lors de l'entrée en séance et de ceux envoyés par la poste. Les résultats seront proclamés à la fin de cette AG et le nouveau conseil se réunira en fin d'après-midi pour élire le nouveau bureau. Après échanges et discussions, l'assemblée générale prend acte qu'une nouvelle orientation sera donnée à l'Amicale VENDEUVRE, après la désignation d'un nouveau conseil d'administration qui élira ensuite un nouveau bureau et donc son nouveau président.

Point d'information : validation des différents projets pour 2026 et les années suivantes

L'Assemblée générale prend acte de la demande d'implication qui est faite auprès des membres du conseil d'administration et des adhérents pour continuer à faire vivre et développer l'Amicale VENDEUVRE et donne son accord pour le projet présenté pour l'organisation de la prochaine assemblée générale vers le centre de la France.

RÉSOLUTION N°7 : Mandat pour agir

L'Assemblée Générale Ordinaire des adhérents de l'Amicale VENDEUVRE donne tous pouvoirs à M..... et M.....et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à Heures.



Bulletin d'inscription pour participer à l'Assemblée Générale 2026 de l'Amicale VENDEUVRE à Liorac sur Louyre en Dordogne 24520

Le café, les viennoiseries, l'apéritif et les visites des accompagnants sont offerts par l'Amicale Vendeuivre

Les repas seront servis dans la salle des fêtes de Liorac sur Louyre
rue du souvenir

Montant par personne

Camping-car	Dîner buffet froid	Visite du Vieux Bergerac	Déjeuner servi à table	Visite du Château de Montbazillac	Dîner-Soirée musicale	Repas buffet servi	Visite du musée VESPA
	vendredi 24-avr 19h30	samedi 25-avr 9h30	samedi 25-avr 12h30	samedi 25-avr 15h00	samedi 25-avr 19h30	dimanche 26-avr 12h30	dimanche 26-avr matinée
Oui-Non	15 €	Offert	38 €	Offert	32 €	17 €	Offert
	Saisir le montant	Saisir le nombre	Saisir le montant	Saisir le nombre	Saisir le montant	Saisir le montant	Saisir le nombre

Nom et Prénom de l'adhérent

Nom et Prénom de votre accompagnant

Adresse

Code postal et ville

Numéro de téléphone fixe et portable

Adresse email

Vous souhaitez venir avec vos amis, de la famille, ils sont les bienvenus...

Nom et Prénom

Montant ou quantité à additionner en fonction du nombre de personnes

TOTAL à payer = Dîner du vendredi soir + Déjeuner samedi midi + Dîner samedi soir + Déjeuner du dimanche midi.

€

Besoin d'un renseignement sur Liorac sur Louyre, Éléonora GAUVILLE notre référente est joignable au 06 03 29 63 62

Le chèque qui accompagne votre inscription est à rédiger à l'ordre de " **Amicale Vendeuivre** " et à envoyer avec le dossier complet à l'adresse suivante : **Jean-Pierre CADOUX 83, rue Ampère 38000 GRENOBLE** tél. 06 14 20 33 38

Pour faciliter l'organisation, ce bulletin d'inscription accompagné du règlement doit parvenir au trésorier, **avant le vendredi 10 avril 2026**

Vous pouvez aussi vous inscrire directement sur notre site internet "www.amicalevendeuivre.com" et régler en ligne. Impérativement avant le 10 avril



Conseil d'administration à renouveler pour 2026 – 2029 10 candidats se proposent d'animer ces 3 prochaines années

Sylvain ADAM
Mirabel aux Baronnies
dans la Drôme
Adhérent depuis 2025



Vincent BARABAN
Aulnois
dans les Vosges
Responsable des commandes
Référént de région
Adhérent depuis 2017

Paul BERTHET
Henrichemont
dans le Cher
Référént de région
Adhérent depuis 2013



Jean-Pierre BOUQUET
Lignières
dans le Loir-et-Cher
Secrétaire
Référént de région
Adhérent depuis 2013

Jean-Pierre CADOUX
Grenoble
dans l'Isère
Trésorier
Référént de région
Adhérent depuis 2011



Jean-Louis CHAMPON
Tullins
dans l'Isère
Responsable de l'expédition des pièces
Adhérent depuis 2015

Éric CORMIER
Ambillou
en Indre-et-Loire
Vice-Président
Référént de région
Adhérent de 2002 à 2011 et depuis 2020



Sylvain KUPPERROTH
Longué-Jumelles
dans le Maine et Loire
Vice-Président
Référént de région
Adhérent depuis 2003

Pascal LAURENT
Drouville
en Meurthe-et-Moselle
Référént de région
Adhérent depuis 2016



Stéphane LESUEUR
Montmain
en Seine-Maritime
Responsable technique
Référént de région
Adhérent depuis 2006

Chers amis, en 2026, j'ai choisi de me retirer – et non pas de démissionner - après plus d'une décennie consacrée à l'Amicale Vendéuvre. En effet, j'ai pris plaisir à être avec vous, à partager votre passion de collectionneurs car avec le conseil d'administration et les référents nous avons façonné toute une évolution de l'Amicale Vendéuvre, je désire vraiment les remercier et les féliciter.

Au cours de ces dix années, mes journées et mes weekends ont été organisés en priorité pour l'Amicale Vendéuvre, maintenant je choisis de reprendre une activité plus normale, tout en demeurant à disposition pour ce nouveau challenge de la transmission vers un nouveau président et une équipe plus jeune !

Je fais entièrement confiance aux nouveaux membres du conseil d'administration et du bureau que vous allez élire et qui conduiront l'Amicale VENDEUVRE vers un avenir plus contemporain grâce à une combinaison d'expérience et de jeunesse.

Je vous remercie tous sincèrement pour ces inoubliables journées et vous redis toute mon amitié.

Christian PINON



Bulletin de vote pour AGO et AGE

À retourner pour le 10 avril 2026

à Jean-Pierre CADOUX 83, rue Ampère 38000 GRENOBLE

Si vous ne pouvez pas assister à notre AGO et à notre AGE du samedi 25 avril 2026 à Liorac-sur-Louyre, merci de renvoyer au trésorier, votre bulletin de vote complété.

Merci beaucoup

Le Président, Christian PINON

Je soussigné, adhérent de l'Amicale VENDEUVE, à jour de sa cotisation 2025

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Retourne son bulletin de vote à mettre en œuvre lors de la tenue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Association Amicale VENDEUVE enregistrée sous le N° W 101000413 à la préfecture l'Orléans et dont le siège social est au 2145, rue Marcel Donette 45700 – PANNES, AGO et AGE qui se tiendront à Liorac-sur-Louyre le 25 avril 2026, convocations bien reçues.

Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire – AGO - du samedi 25 avril 2026

Résolution N° 1	Quitus 2025	Oui	Non	S'abstient
Résolution N° 2	Fonds associatifs 2025	Oui	Non	S'abstient
Résolution N°3	Report à nouveau 2026	Oui	Non	S'abstient
Résolution N° 4	Cotisations	Oui	Non	S'abstient
Résolution N° 5	Budget 2026	Oui	Non	S'abstient
Résolution N° 7	Mandat pour agir	Oui	Non	S'abstient

Élection des membres du conseil d'administration pour la période de 2026 à 2029

	Oui	Non	S'abstient
Sylvain ADAM	Oui	Non	S'abstient
Vincent BARABAN	Oui	Non	S'abstient
Paul BERTHET	Oui	Non	S'abstient
Jean-Pierre BOUQUET	Oui	Non	S'abstient
Jean-Pierre CADOUX	Oui	Non	S'abstient
Jean-Louis CHAMPON	Oui	Non	S'abstient
Eric CORMIER	Oui	Non	S'abstient
Sylvain KUPPERROTH	Oui	Non	S'abstient
Pascal LAURENT	Oui	Non	S'abstient
Stéphane LESUEUR	Oui	Non	S'abstient

Résolutions présentées à l'assemblée générale extraordinaire – AGE - du samedi 25 avril 2026,

Résolution N° 1	Nouvelle adresse pour le siège social de l'Amicale VENDEUVE au domicile du nouveau président élu	Oui	Non	S'abstient
Résolution N° 2	Mandat pour agir	Oui	Non	S'abstient

Ce bulletin de vote est à retourner au plus vite et par la poste avant le vendredi 10 avril 2026

à Jean-Pierre CADOUX 83, rue Ampère 38000 GRENOBLE



L'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE de l'Amicale VENDEUVRE
aura lieu le samedi 25 avril 2026,
dans la salle des Fêtes de LIORAC-SUR-LOUYRE en Dordogne 24520.

Chères adhérentes et chers Adhérents, vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre amicale qui aura lieu le samedi 25 avril 2026 dans la salle des Fêtes de Liorac-sur-Louyre – 24520 - dans le département de la Dordogne.

Notre Assemblée générale extraordinaire débutera par l'accueil des participants et signature de la feuille de présence et remise du bulletin de vote.

Début de l'assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du nouveau bureau élu pour 2026-2029 lors du conseil d'administration qui a précédé cette assemblée générale et mot du nouveau président élu.
2. Désignation du Président et du bureau de séance pour cette assemblée extraordinaire 2026.
3. Mise en conformité de l'article 4 des statuts de l'Amicale par la confirmation de l'adresse du nouveau siège social de l'Amicale VENDEUVRE.
4. Mandat pour réaliser les formalités juridiques, bancaires et administratives.

Il est important pour l'Amicale VENDEUVRE que vous participiez à cette assemblée générale extraordinaire, soit en étant présent, soit en retournant votre bulletin de vote au trésorier avant le vendredi 10 avril 2026.

En effet, le quorum est obligatoire et s'il n'est pas atteint, il faudrait convoquer une autre AGE, ce qui entraînerait des frais supplémentaires...

A bientôt,

Pour le nouveau Président qui convoquera cette AGE

Christian PINON

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE du samedi 25 avril 2026
à Liorac-sur-Louyre en Dordogne**

Désignation du Président et du bureau de séance pour cette assemblée extraordinaire 2026

Comme le précise l'article 12 des statuts, le président de l'Amicale VENDEUVRE préside l'Assemblée générale.

RÉSOLUTION N°1 : Mise en conformité de l'article 4 des statuts actuels de l'Amicale : Siège social

Il s'agit de valider par un vote le transfert de l'adresse du siège social de l'association AMICALE VENDEUVRE, car elle était précédemment domiciliée Chez Christian PINON, président, 2145 rue Marcel DONETTE Le Souchet 45700 PANNES. Or l'AGO de ce 25 avril 2026 a élu pour 3 ans un nouveau Conseil d'administration. Ce CA s'est aussitôt réuni pour élire son bureau et un nouveau président est donc élu à l'issue de cette réunion.

Le bureau a décidé de transférer à effet de ce 25 avril 2026, le siège social de l'Amicale VENDEUVRE au domicile du nouveau président élu. Ce transfert, accepté par le nouveau président conduit à un transfert du dossier juridique de l'Amicale VENDEUVRE dans un autre département et donc les démarches sont à entreprendre auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de ce département par le nouveau président élu.

Selon l'article 4 ses statuts , une assemblée générale extraordinaire doit valider cette décision prise par le Conseil d'administration qui s'est tenu ce jour.

L'Assemblée générale EXTRAORDINAIRE confirme l'adresse du siège social à : *adresse du nouveau président*

RÉSOLUTION N°2 : Mandat pour agir

L'Assemblée Générale Extraordinaire des adhérents de l'Amicale VENDEUVRE donne tous pouvoirs à M. *le nouveau Président* et M. *Trésorier* et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée Générale extraordinaire à.....h.